

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4324

Rapport des mandataires de la Société Publique Locale (SPL) Lyon Part Dieu – Exercice 2017

Direction Générale des Services

Direction Contrôle de Gestion

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 DECEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme GRANJON (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

**2018/4324 - RAPPORT DES MANDATAIRES DE LA SOCIÉTÉ
PUBLIQUE LOCALE (SPL) LYON PART DIEU – EXERCICE
2017 (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES -
DIRECTION CONTRÔLE DE GESTION)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 décembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Société publique locale d'aménagement (SPL) Lyon Part-Dieu a été constituée le 4 septembre 2014, par délibérations n° 2013-4333 en date du 16 décembre 2013 du Conseil de communauté du Grand Lyon et n° 2014-6289 en date du 20 janvier 2014 du Conseil municipal de la Ville de Lyon, et après décisions de son Conseil d'administration et de son Assemblée générale extraordinaire.

Elle a pour objet social la réalisation, la promotion et l'animation des études, des actions et des opérations d'aménagement du quartier Part Dieu (acquisitions, cessions d'immeubles et de tènements fonciers ; gestion, mise en valeur et entretien des terrains, ouvrages, équipements et immeubles nécessaire à l'opération ; réalisation et exploitation en matière de services urbains innovants et d'optimisation énergétique), ainsi que la gestion à titre provisoire des ouvrages de stationnement réalisés dans le cadre du projet d'aménagement Lyon Part-Dieu.

L'article L 1524-5 alinéa 14° du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires, se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM), ainsi que des sociétés publiques locales (SPL).

La Ville de Lyon est actionnaire de la SPL Part Dieu. Elle est représentée au Conseil d'administration par monsieur Thierry Philip. Conformément aux dispositions de l'article L 1524-5, son rapport écrit de l'exercice 2017 vous est aujourd'hui soumis.

I - Bilan financier 2017

2017 est la troisième année d'exercice complet de la SPL, et la deuxième année de mise en œuvre du traité de concession, notifié le 15 février 2016 et encadrant l'activité de la SPL jusqu'en 2029. Jusqu'en février 2016, la société était engagée avec la Métropole par un contrat de prestation in house.

	2015 (en M€)	2016 (en M€)	2017 (en M€)	Tendance 2016/2017
Capital social	4			→
Participation publique	100%			→
% participation au capital de la Métropole de Lyon	90 %			→
% participation au capital de la Ville De Lyon	10 %			→
Chiffres d'affaires	2,6	0,8	17	↗
Produits d'exploitation	2,6	7,7	16,3	↗
Dont Produits de « fonctionnement hors concession »	2,6	2,4	1,9	↘
Charges d'exploitation	2,5	7,8	16,3	↗
Dont Charges de « fonctionnement hors concession » ou dépenses pré opérationnelles	1,4	1,7	1,9	↗
Charges de personnel	1	1,3	1,5	↗
Résultat d'exploitation	0,1	0	0,013	↗
Résultat net	0,1	0,02	0,02	→

L'activité spécifique des SPL impose la différenciation des flux comptables et financiers provenant des recettes et dépenses liées au fonctionnement de la société, des recettes et dépenses liées aux concessions d'aménagement.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 16,3 M€. Ils comprennent 1,9 M€ de rémunération du concessionnaire et 14,3 M€ de produits d'en cours de concession, illustrant l'avancement des dépenses de la concession par rapport aux recettes.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 16,3 M€. Elles incluent 14,3 M€ de charge équivalente aux produits d'encours de concession.

Les charges de fonctionnement (hors dépenses liées à la concession) s'élèvent à 1,9 M€ en 2017. Elles sont composées à 77 % par les charges de personnel, qui s'élèvent à 1,5 M€ sur 2017 pour un effectif de 19,6 équivalents temps plein (ETP), (soit une augmentation de + 7,5 % en valeur et de + 23 % en effectif).

Les autres charges de structure représentent 22% des charges d'exploitation, contre 24% en 2016, reflétant une bonne maîtrise des frais généraux.

La rémunération de l'aménageur permet de couvrir l'intégralité des moyens humains et matériels mobilisés par la société pour la réalisation du projet Part-Dieu. Après la prise en compte de l'impôt sur les sociétés, le résultat d'exploitation est de 13 K€ et le résultat net de 20 K€.

Le bilan consolide les éléments d'actif et de passif liés à l'activité de la SPL et à la concession d'aménagement.

Au 31/12/2017, le bilan de la société s'élève à 22,6 M€, dont notamment :

- au passif : 4,2 M€ de capitaux propres, 2,8 M€ de provisions pour charges (prévision de dépenses à réaliser sur la concession en contrepartie des recettes déjà réalisées à cette date), 3,1 M€ de dettes à court terme ; à ces dettes s'ajoute la neutralisation du résultat provisoire de la concession pour 12,5 M€, couvrant les produits stockés sur la concession en 2017 ;
- à l'actif : 0,1 M€ d'actifs immobilisés et 22,5 M€ d'actifs circulants, dont 10,4 M€ de participations constructeurs signées (Unibail, Orange) en attente de règlement (échancier pluriannuel).

La trésorerie globale positive (8,7 M€ de compte courant « Concession » Caisse d'Épargne et 2,4 M€ de compte courant « fonctionnement » caisse d'Épargne) permet de ne pas mobiliser d'emprunts.

Au niveau du bilan d'aménagement, le taux de réalisation des dépenses est conforme aux prévisions (97%) et celui des recettes atteint 198%, avec 10,6 M€ de participations des constructeurs sécurisées suite à la levée de conditions suspensives des conventions signées avec Orange (PUP) et avec Unibail Rodamco (Centre commercial).

II - Faits marquants 2017

L'année 2017 a permis l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC, du programme des équipements publics afférents, et de l'avenant 1 au traité de concession et de la convention de participation d'équilibre avec la Ville de Lyon (Conseil Métropolitain du 10 avril 2017 et Conseil Municipal du 27 mars 2017).

Au niveau du pôle d'échanges multimodal, le dossier de déclaration d'utilité publique a été obtenu en septembre 2017, ainsi que l'accord sur le financement du Pôle d'Échanges Multimodal en Comité Stratégique des Gares.

Sur le plan des opérations, l'année 2017 a permis le démarrage des travaux sur le boulevard Vivier Merle, la place de Francfort et la construction de l'accès Métro sur le trottoir du boulevard Vivier Merle.

L'arrêté du permis de construire pour le projet du centre commercial a été délivré à Unibail en septembre 2017. La cession d'emprise à l'opérateur par la Métropole de Lyon a ainsi pu s'effectuer en décembre 2017. La cession du terrain ne venant pas de l'aménageur, la première convention de participation au coût des équipements publics de la ZAC signée avec Unibail pour un montant de 8 M€ est devenue définitive.

Sur le secteur hors ZAC, la SPL a également accompagné et permis aux différents opérateurs d'aboutir au dépôt de leur permis de construire.

Des actions de communication et d'animation économique ont été menées tout au long de l'année (Maison du Projet, partenariat avec le club des entreprises de la Part Dieu, participation à des salons immobiliers, support de communication print et web etc...).

III - Perspectives et développement de la structure sur 2018

Depuis le 1er janvier 2018, l'avancement du projet a été jalonné par les évènements suivants :

- signature des 5 arrêtés des permis de construire liés au Pôle d'Echanges Multimodal en janvier 2018 (3 permis Gare, permis du To-Lyon et permis parking Loueurs) ;
- approbation de l'avenant n°2 au Traité de concession (Conseil de la Métropole du 27 avril 2018) relatif à la convention cadre définissant les modalités de participation des constructeurs au coût des équipements publics de la ZAC ;
- mise au point d'un avenant à la Convention de Maitrise d'Ouvrage Unique entre la Métropole, la Ville et la SPL, afin d'acter les modalités de remise des ouvrages et de rachat par les collectivités gestionnaires (approbation prévue en 2018).

Sur le plan des travaux, l'année 2018 permettra de voir livrer les premiers ouvrages et de démarrer de nouveaux chantiers structurants avec livraison d'ici à 2020, tels que l'allongement de la trémie Vivier-Merle, le réaménagement de la rue Servient, les travaux des rues Desaix et Cuirassiers.

Vu l'article L 1 524-5 -14° alinéa- du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de la commission **finances - commande publique - administration générale - ressources humaines** ;

DELIBERE

Le Conseil municipal prend acte du rapport des mandataires établi sur l'activité de la société publique locale Lyon Part Dieu au titre de l'exercice 2017.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM